



**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MARDI 21 DECEMBRE 2010 – 18 h 00  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE**

**Etaient présents :**

Alain FALGAYRAS. Claude LAPORTE. Serge PERRAULT. Fabienne BARAVALLE. Maurice SEIGNERON. Corinne DUPONT. Jean-Claude BONNEFOI. Jean-Luc DEPRINCE. Christian MAILFERT. Alain CARRERE. Philippe NINU. Gérard FAURE. Francis DUILHE. Gérard LATAPIE. Odé GUIRBAL. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Henri SOULIES. Bernard DIANA. Rémy THAU. Michel BAQUE. Maurice RAMIREZ. René THAU. Bertrand THIBOUT. Francis GARRIGUES. Marie-Rose DARPARENS. Christian CONSTANTIN. Jean-Claude BOSC. Christian BERTHET. Claude BUSO. André AUZERIC. Michel LE GUILLOU. Jean RIEUNEAU. Patrick PRADINES. Séverin BEAUDONNET. Annie GAUDENZIO. Serge FORLAY. Julien-Pierre LAPORTE. René GIAVARINI. Yves NEGRE. Michel DELBREIL.

**Etaient excusés :**

Alain GAUSSENS. Frédéric DELAHAYE. Catherine SAVITCH. Jean-Luc ISSANCHOU. Delphine CORNE. Marcel GASQUET. Jean-Louis COUREAU. Yves MEILHAN. Emilien ROUCOLLE. Michel BORGOLOTTO.

**Participaient également :**

Monsieur Alex Avensac, Contrôleur CCLTG.  
Madame Isabelle Pontac, Comptable CCLTG.  
Madame Sandrine Champié, Chargée de mission CCLTG.  
Madame Jackie Barrau, Comptable CCLTG.  
Madame Isabelle Prête, Secrétaire CCLTG.

**Ordre du jour :**

- ◆Transport à la demande.
- ◆Marché émulsion de bitume.
- ◆Création d'un atelier relais pour l'entreprise VESTETIC (plateforme de tri de textiles).
- ◆Reconversion de l'ancienne Maison de Retraite de Larrazet en Hôtel-Restaurant et multi services.
- ◆Projet de pôle socio-économique de proximité.
- ◆ZA de Mansonville : état d'avancement.
- ◆SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif.
- ◆Questions diverses.



Monsieur le Président accueille les membres du Conseil Communautaire, remercie les délégués de leur présence.

Monsieur Odé GUIRBAL est nommé secrétaire de séance.

### ➤ **TRANSPORT A LA DEMANDE**

**Monsieur Michel BAQUE ne participe pas au débat.**

Monsieur le Président explique à l'assemblée que Mme BAQUE, titulaire du marché transport à la demande (foires et marchés) a informé la Communauté de Communes que la date de validité de sa licence de transport expire le 2 janvier 2011. Elle ne pourra pas être renouvelée pour la suite de son activité. Activité qui pourra être poursuivie par son fils Christophe.

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire s'ils :

- sont d'accord pour que Christophe BAQUE poursuive l'activité de Madame BAQUE Pierrette et s'ils, l'autorisent à signer l'avenant de transfert de marché public avec Monsieur Christophe BAQUE.

<b>DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VOTE A L'UNANIMITE</b>
---

Monsieur le Président rappelle que les marchés du transport à la demande (foires et marchés, transport des enfants vers les accueils de loisirs) arrivent à échéance au 30 juin 2011. Il faudra donc relancer les marchés très prochainement.

Monsieur le Président soumet au vote cette proposition :

<b>DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : LANCEMENT DES MARCHES DU TRANSPORT A LA DEMANDE DANS LE CADRE DES DESSERTES DES ZONES RURALES (FOIRES-MARCHES) ET DE LA POLITIQUE SOCIALE (ALSH) : VOTE A L'UNANIMITE</b>
--

### ➤ **MARCHE EMULSION DE BITUME**

Le marché de fournitures, transport et stockage d'émulsion de bitume à 65 % arrive à son terme.

Il est nécessaire de lancer un nouveau marché à bons de commandes de 1 an selon la procédure d'appel d'offres ouvert renouvelable trois fois par reconduction expresse pour une période de 1 an (2011-2014), de 300 tonnes à 600 tonnes afin de permettre à la Collectivité de réaliser les travaux de voirie.

Monsieur le Président propose de délibérer.

<b>DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : MARCHES DE FOURNITURES DE VOIRIE : LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA FOURNITURE, LE TRANSPORT ET LE STOCKAGE D'EMULSION DE BITUME : VOTE A L'UNANIMITE</b>
--

➤ **Création d'un atelier relais pour l'entreprise VESTETIC (plateforme de tri et de textiles).**

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise est sollicitée par la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) VESTETIC, plateforme de tri de textiles usagés pour la construction d'un atelier-relais de 2 500 m<sup>2</sup> sur la ZA du Coutré à Lavit.

Monsieur le Président précise que Vestetic est née de la volonté des groupes collecteurs de vêtements (Emmaüs, Secours Catholique, ateliers d'insertion, Croix rouge...) de plusieurs départements du Nord Midi-Pyrénées.

Leur besoin est de trouver une solution efficace pour désengorger leurs stocks de textile invendu qui représente 70 % de la collecte non vendue en boutique solidaire. Le traitement de ces textiles, considérés à cette étape là comme des déchets, peut permettre de créer des emplois. Il est décidé avec ces usagers la création d'une plateforme de tri de textile collectant ce rebus qui sera revalorisé par le relais au niveau national et international et directement par la plateforme au niveau local.

La communauté Emmaüs 82 joue un rôle moteur dans ce projet accompagné par l'UREI Midi-Pyrénées. Les groupes collecteurs ou usagers ont choisi de créer une société coopérative d'intérêt collectif SCIC Sarl à capital variable : VESTETIC : une plateforme de tri textile.

Son action est de regrouper et valoriser le surplus textile des groupes collecteurs, promouvoir le recyclage, limiter les déchets. Son objectif, dans cette action, est de proposer une expérience de travail aux femmes et aux minorités sur le chemin du retour à l'emploi, associée à un accompagnement social et professionnel afin d'intégrer durablement un emploi.

Monsieur le Président rappelle que Vestetic a débuté son activité depuis septembre 2010 dans l'entrepôt des Frères Barrau à Beaumont en attendant la construction d'un bâtiment définitif. A terme, la plateforme de tri textile Vestetic devrait créer une vingtaine d'emplois dont 4 à 7 emplois en CDI pour accompagner 15 emplois en insertion.

Monsieur le Président informe l'assemblée que VESTETIC sollicite la CCLTG pour la construction d'un atelier-relais de 2500 m<sup>2</sup> sur la ZA du Coutré à Lavit. L'atelier-relais est un outil qui permet à l'entreprise d'être hébergée en louant son local à la collectivité. Ce dossier pourrait être éligible dans le cadre du dispositif «Contrat d'appui immobilier» par la Région et le Département.

Par conséquent, Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- de lancer la consultation pour le choix d'un mandataire pour la construction d'un atelier-relais pour une plateforme de tri textile sur la zone d'activité du Coutré à Lavit sous forme de convention de mandat suivant la procédure adaptée. L'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève à 1 million d'euros. Ce mandat comportera deux tranches dont une tranche ferme pour la phase pré-opérationnelle et une tranche conditionnelle pour la phase opérationnelle. La tranche conditionnelle se réalisera sous réserve du rendu de l'avant projet.

<p><b>DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Construction d'un atelier-relais pour la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Vestetic - plate forme de tri textile</b> - Lancement de la consultation pour le choix d'un mandataire : <b>VOTE A L'UNANIMITE</b></p>
--

➤ **RECONVERSION DE L'ANCIENNE MAISON DE RETRAITE DE LARRAZET EN HOTEL-RESTAURANT ET MULTI SERVICES**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise a été sollicitée par Monsieur le Maire de Larrazet afin d'étudier les possibilités de requalification de l'ancienne Maison de Retraite «La Barbacane» à Larrazet.



Le propriétaire Promologis (lié par un bail emphytéotique à la commune de Larrazet) propose à celle-ci soit de lui rétrocéder le bâtiment pour 1€ symbolique soit de procéder à sa démolition.

Monsieur le Président précise que le bâtiment sera libéré en décembre 2010 et rappelle l'urgence pour la commune de Larrazet de se prononcer sur une éventuelle rétrocession ou démolition du bâtiment.

Dans la séance du 29 septembre 2010, les délégués communautaires ont délibéré sur ce projet d'intérêt économique (délibération d'intention) sous réserve d'obtenir l'accord des services de l'Etat.

Monsieur le Président informe l'assemblée que par un courrier en date du 6 décembre 2010, Monsieur le Préfet donne son aval en matière d'urbanisme pour envisager une ré-affectation de ces locaux considérant que : «l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes) classé établissement recevant du public (ERP) sensible et le projet d'hôtel-restaurant étant classé dans la même catégorie, **« il est à considérer qu'il ne s'agit pas de création d'un nouvel ERP sensible mais uniquement d'un changement de destination ».**

Par conséquent, Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- d'une part, d'engager une étude d'opportunité commerciale afin d'étudier les possibilités de requalification de l'ensemble immobilier à destination commerciale en hôtel-restaurant et multi-services. En parallèle, Monsieur le Président précise que suite à la diffusion d'une offre de gérance dans l'hebdomadaire national «Hôtellerie-Restauration», 38 candidatures ont fait l'objet d'une pré-sélection lors du Comité de Pilotage du 21 décembre 2010.

- d'autre part, de lancer la consultation pour le choix d'un mandataire pour la requalification de l'ancienne maison de retraite de Larrazet sous forme de convention de mandat suivant la procédure adaptée. L'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève à 1,5 million d'euros. Ce mandat comportera 2 tranches dont une tranche ferme pour la phase pré-opérationnelle et une tranche conditionnelle pour la phase opérationnelle. La tranche conditionnelle se réalisera sous réserve de la maîtrise du foncier et du rendu de l'avant projet.

## Remarques

Monsieur le Président précise que l'implantation d'un Hôtel-Restaurant sur la commune de Larrazet, située aux portes de la Lomagne, représente une opportunité économique et touristique pour la Communauté de Communes.

Monsieur le Président s'engage à ce que ce bâtiment public ne soit pas démoli.

Les élus de Beaumont émettent des réserves quant à la réalisation d'un tel projet sur la Communauté de Communes. En effet cet établissement pourrait porter préjudice aux autres structures existantes implantées sur la Lomagne.

Monsieur le Président répond que la clientèle qui fréquentera cet Hôtel - Restaurant sera différente. Les personnes qui prendront cet établissement en gérance seront des gestionnaires ayant la capacité d'aller chercher la clientèle.

La reconversion de ce bâtiment s'inscrit dans un projet global de développement touristique.

D'autres structures seraient également intéressées pour occuper ce bâtiment comme la Maison Familiale Rurale « Val de Garonne » à Escatalens.

Les élus de Beaumont s'inquiètent du devenir des autres projets en cours (le pôle socio-économique, la maison médicale).

Ils souhaitent donner la priorité à la réalisation d'une maison médicale sur le territoire.



Monsieur le Président explique : les 3 projets en cours : la création d'un atelier relais pour l'entreprise VESTETIC, la reconversion de l'ancienne maison de retraite et la maison médicale devraient s'auto financer par le montant des loyers.

A ce titre, le projet de la maison médicale doit être porté par des médecins pour s'auto financer.

Messieurs MAILFERT et DEPRINCE précisent que cette réalisation est désormais portée par des médecins.

Ils demandent à Monsieur le Président que le Conseil Communautaire se positionne sur la création d'une maison médicale afin d'avancer dans la réalisation.

Monsieur le Président répond que dans ce cas, le projet d'implantation d'une maison médicale sur le territoire deviendrait intercommunal.

Par contre, le Conseil Communautaire ne peut pas se prononcer ce soir.

En effet, ce projet doit être présenté à la commission affaires sociales, puis validé par la commission Finances et soumis au vote du Conseil Communautaire.

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
REQUALIFICATION DE L'ANCIENNE MAISON DE RETRAITE DE LARRAZET**

- Lancement d'une étude d'opportunité commerciale
- Lancement de la consultation pour le choix d'un mandataire

**VOTE : 10 abstentions**

➤ **Projet de pôle socio-économique de proximité**

Monsieur le Président rappelle que les délégués du Conseil Communautaire ont délibéré sur le pôle socio-économique dans le cadre de l'appel à projet PER (Pôle d'excellence Rurale) en faveur de la création d'entreprises.

Une réunion de travail s'est déroulée en Préfecture le 21 décembre 2010 concernant les 4 projets de Pôles d'Excellence Rurale jugés recevables.

Notre projet pourrait être éligible parmi ces 4 autres dossiers.

Monsieur le Président présente le plan de financement prévisionnel :

Coût estimatif de l'opération : environ 1 250 555 €

➤ **ZA Mansonville – état d'avancement :**

Suite aux études préalables à la création de la ZA de Mansonville, la Communauté de Communes engage l'aménagement de la future zone d'activité de 8 ha sur la RD 88 à proximité de l'échangeur autoroutier de Valence d'Agen.

Procédure en cours : validation de l'avant projet, révision de la carte communale, étude du « tourne à gauche », études géotechniques, dépôt du dossier loi sur l'eau, dépôt du permis de lotir, lancement des consultations ...etc

Coût prévisionnel des travaux : 1 540 000 € HT (selon le rendu de l'avant projet).



### **Le calendrier prévisionnel :**

Janvier 2011 : présentation du projet définitif et dépôt du permis d'aménager.

1<sup>er</sup> février 2011 : lancement des consultations.

1<sup>er</sup> mars 2011 : réponse des entreprises.

Avril 2011 : choix des entreprises.

Avril-mai 2011 : début des travaux.

### **ZA de Bordevielle :**

Le permis de construire de Bricomarché a été annulé par Mr GARCIA, gérant de Brico Lomagne.

L'entreprise PRUNET, vente de négoce de sable et gravier va s'installer sur la zone.

### **ZA de Sérignac :**

Une proposition de vente de terrain a été transmise à la Communauté.

### **➤ SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif :**

Monsieur le Président précise que l'ensemble des maires ont été conviés à une réunion d'information concernant la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2011 du contrôle diagnostic des assainissements non collectifs (ANC), en présence de la SAUR.

La Communauté de Communes dispose de 4 années pour réaliser l'ensemble des contrôles.

**2011** : 738 diagnostics :

1<sup>er</sup> semestre :

Mansonville, Marsac, Gramont, Lachapelle, Poupas, Montgaillard, Balignac

Une réunion publique aura lieu le 10 janvier 2011 à 20h30 à Marsac.

2<sup>ème</sup> semestre :

Asques, Castéra Bouzet, Gensac, Maumusson, Puygaillard de Lomagne, Saint Jean Du Bouzet.

**2012** : 753 diagnostics :

1<sup>er</sup> semestre :

Lavit de Lomagne.

2<sup>nd</sup> semestre :

Esparsac, Glatens, Auterive, Lamothe-Cumont, Gimat, Cumont et Marignac.

**2013** : 752 diagnostics :

1<sup>er</sup> semestre :

Sérignac, Larrazet.

2<sup>nd</sup> semestre :

Escazeaux, Vigueron et Belbèze.

**2014** : 816 diagnostics

1<sup>er</sup> semestre :

Beaumont de Lomagne.

2<sup>ème</sup> semestre :

Goas, Le Cause, Gariès, Maubec et Fudoas.



### **Institution d'une redevance d'assainissement non collectif :**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire l'obligation de financer les dépenses du service d'assainissement non collectif par l'institution d'une redevance.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

- décide de fixer les redevances d'assainissement non collectif dont le montant est ainsi fixé :

#### **Neuf ou réhabilitation (sans changement)**

- conception et implantation des installations : **montant forfaitaire 77.50 € HT.**
- contrôle de bonne exécution des ouvrages : **montant forfaitaire 77.50 € HT.**

**Diagnostic ou 1<sup>er</sup> contrôle de bon fonctionnement : montant forfaitaire 65 € HT.**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : VOTE : UNANIMITE**

#### **Remarques :**

Cette redevance sera prélevée sur la facture de l'eau envoyée par la SAUR une fois la prestation réalisée.

Le notaire exigera désormais un certificat de contrôle du réseau assainissement lors de la vente d'une maison.

### **Approbation du règlement du service public d'assainissement non collectif**

Considérant la nécessité de définir par un règlement de service les relations entre l'exploitant du service d'assainissement non collectif et ses usagers et de préciser les droits et obligations respectifs de chacun,

Monsieur le Président donne lecture de la proposition de règlement du service public d'assainissement non collectif et le soumet au vote.

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : VOTE : UNANIMITE**

#### **Questions diverses :**

##### **Filière ail-melon :**

Monsieur le Président informe l'assemblée du soutien de la Communauté de Communes dans l'initiative de PER « Ail et Melon innovation et savoir faire en Gascogne ».

En effet, cette filière, très ancrée sur le territoire départemental, participe largement au développement économique local avec un double enjeu : la diversification des exploitations agricoles et les attentes des consommateurs par une démarche de qualité.

➤ **Monsieur Jean-Claude BONNEFOI** interroge Monsieur le Président sur la demande de subvention de l'association socio-culturelle concernant le projet de contes dans les écoles de la Communauté de Communes.



➤ **Monsieur le Président** a été interpellé par Mme Thérèse BONNEFOI, animatrice à l'association Socio-Culturelle à propos de cette requête. Un rendez-vous lui a été proposé en présence de Monsieur le Président début Janvier 2011.

Cette demande de subvention sera ensuite examinée par la commission Affaires Sociales, soumise à la commission Finances et délibérée en Conseil Communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est clôturée à 19h30.

Monsieur le Président propose de prendre le verre de l'amitié.

**Le Président,**  
**De la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise**  
**F. GARRIGUES**